L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 16 OCTOBRE 1869. 43e année—Vol. XLIII.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI MATIN, 16 OCTOBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, à midi, un terrain situé au faubourg Franklin, Troisième District, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, face aux rues Maudeville et S.-Jean-Baptiste—De plus, une action au fonds capital de la Compagnie du chemin à coulisses de la ville de la Nouvelle-Orléans.
Voir aux annonces.

☞ Nous appelons l'attention sur la grande vente à crédit de vêtements neufs et confectionnés, que M. Vincent & Co., encanteurs, doivent faire, aujourd'hui, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, rue de la Douane Nos 6 et 64. Ces articles faits en draps le plus estimés, variétés d'ouvrage, et composant le plus beau stock d'habits qui ait été offert en vente cette saison. Ils sont taillés à la mode de Paris. La vente est positive et sans réserve avec des conditions de crédit libérales. Voyez l'annonce.

ATTENTION!

☞ L'attention des acheteurs de marchandises fines en modes, confections, draps, doublures et brides est appelée à la vente d'encan de Jas. N. Robert, 11 rue Vieille-Levee, qui doit avoir lieu aujourd'hui, à 11 heures. La vente a lieu rue et sans chaseur.

Grande vente de chevaux—Les plaisiriers, amateurs d'escrime et toutes autres personnes ayant besoin d'acheter des chevaux de monture, trait ou selle, s'assistent à la grande vente qui a lieu aujourd'hui, à 10 heures du matin, à l'encan de Lilner, par M. J. Dejan Jr., encanteur, Place de Congrès, à l'entrée du quai. Ces chevaux, choisis et composant le plus bel assortiment de chevaux de selle et de trait qui ait jamais été offert en vente entre ces deux villes. Ils sont vendus sans réserve. Venez voir et faites votre choix. Voyez l'annonce.

Articles de fantaisie, Linge fait, etc.—M. M. Hofman, Marks & Co. vendront, aujourd'hui, à midi, 16 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan de la rue de Chartres, No 85, 600 lots de marchandises de fantaisie, bonneterie, mouchoirs, cravates, etc. Aussi, 300 lots d'articles de fantaisie imprimés, dentelles, etc. Le tout sera vendu sans aucune réserve. Nous appelons l'attention du public sur cette vente, une des plus importantes de la saison.

ATTENTION!

Eugène Tourne vend aujourd'hui, à 10 heures, au magasin de Bouchez, avenue Hospital, 265 barriques de vin rouge. Voir les avis d'encan.

☞ Pour 17 ballots de coton pour heures et crayons, voir l'annonce de M. E. Murphy encanteur.

TRAITES.

Ce soir, samedi, 15 octobre.

ACADÉMIE DE MUSIQUE—A 10½—Offenbach's Engagement et Tic-Happy Man.

Ce soir—Aileen Aroumer the Pride of Kilarney

THÉATRE DES VARIÉTÉS—Fiaca in the Well.

LOTERIE.

☞ On trouvera désormais à la deuxième page l'annonce de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, numéros simples. 4

Travaux de la Convention de Louisville.

Cette Convention s'est mise enfin sérieusement à l'œuvre. Dans la séance du 14, M. Jas. V. Massey de la Virginie, président du comité d'immigration a présenté un rapport qui a été adopté après une courte discussion. Ce rapport dit que depuis la population de tout le pays était également divisée entre le Nord et le Sud suivant le recensement de 1860, le dernier qu'il ait fait : la population des deux sections s'élevait alors à 19,000 millions pour le Nord et à 12 millions pour le Sud. Ces chiffres indiquent que pendant les 70 ans qui se sont écoulés de 1790 à 1860, sept millions d'émigrants, en comptant leurs décendants, ont préféré s'établir au Nord. Suivant les estimations faites, chaque émigrant venant aux Etats-Unis ajoute 1,000 dollars à la richesse publique ; mais en bornant l'estimation à $400 par tête, seulement nous voyons qu'à la contribution bien chère de ces immigrants n'a pas été au dessous de $3,969,516,509 en 70 ans. Le capital industriel du Nord a été aussi augmenté de cette somme, pendant que le capital du Sud est resté limité à la valeur de ses produits exportés, produits qui n'ont pas augmenté dans la proportion du capital étranger introduit par l'immigration dans les Etats du Nord. Le Nord a donc été devancé dans ses efforts pour acquérir une richesse matérielle. Que doit-il faire maintenant ? il doit tâcher d'avoir en part l'immigration, part qui augmentera tout à la fois les deux capitaux les plus précieux, le capital bras et le capital argent.

Mais toutes les mesures prises par les divers Etats du Sud pour attirer à eux le bras ont échoué. Les classes d'immigrants européens ignorent entièrement les avantages que leur offrent les Etats du Sud, et cette ignorance a été toute favorable au Nord. Il faut donc la faire cesser et détruire en même temps les préjugés qui l'accompagnent. L'expression pressant, dit le rapport présenté à la Convention, que le climat du Sud ne convient pas au travailleur blanc ; que toutes les terres situées au sud du 35me degré de latitude ne peuvent être cultivées que par des bras noirs, et qu'en conséquence le climat du Sud ne convient pas à la race teutonique. Il est évident qu'aussi longtemps que ces préjugés régneront les races allemande, anglaise, norvégienne et danoise n'afflueront pas sur les rivages du Sud ; mais on peut détruire les préjugés par les efforts réunis de tous les Etats les plus intéressés à l'immigration, c'est à dire de tous les Etats du Sud. Le comité propose de nommer un agent général d'immigration et de lui confier une somme qu'il emploiera à faire traduire et à faire circuler des documents montrant la situation géographique du climat du Sud, leurs ressources et les avantages immenses qu'ils présentent aux émigrants.

L'agent devra avoir une grande latitude dans l'emploi des fonds assistés que l'émigration commencera à prendre la direction du Sud. Tous les ports du Sud ont aujourd'hui des lignes de steamers réguliers avec les divers ports d'Europe. Tous les ports du Sud ont assez de produits pour fournir des cargaisons bénéficiaires en mesuelle à ces lignes de steamers. Les moyens de transport ne doivent donc pas manquer, et les voyages seront lucratifs. Ils le deviendront bien davantage quand chaque steamer venant d'Europe ajoutera un nombre d'émigrants à sa cargaison de marchandises, et cela non obstant une réduction dans les prix du passage. L'agent général, en outre, devra être autorisé à correspondre avec les diverses compagnies de chemins de fer, partant des ports du Sud, afin de savoir quelles conditions de transport elles peuvent offrir aux émigrants, et il devra être à même d'indiquer les encouragements que chaque Etat du Sud est disposé à offrir aux étrangers qui s'établiraient dans ses limites.

Le rapport de l'agent sera distribué parmi les classes d'émigrants, principalement dans le Royaume-Uni, en France, en Belgique, Hollande, Suisse, Italie et Suède. La Grande Bretagne est le grand champ ouvert à cette œuvre de sélectionaire. Il faudra nécessairement laisser à l'agent général la liberté d'employer les fonds à ses guises et de mieux qu'il pourra dans l'intérêt de l'entreprise.

Quant à ce qui concerne le travail asiatique et l'importation des Chinois, le rapport dit que cela regarde les Etats particuliers, attendu que cette importation ne présente pas les mêmes difficultés. Nous ajoutons au rapport, que cela regarde même plutôt les planteurs que les Etats, attendu que les planteurs auront des Chinois quand ils voudront et sans difficulté aucune.

Le comité recommande pour agent général le commodore Mathew F. Maury, éminemment propre à remplir une mission de ce genre et de cette importance, et le comité engage la convention à recommander le commodore Maury aux divers Etats. Le choix est excellent. Le commodore Maury connaît toute l'Europe. C'est un homme fort instruit, consciencieux, habile, et nous ne voyons personne qui soit plus à même que lui de remplir avec fruit cette agence pour le Sud.

La suggestion du comité d'immigration de la Convention Commerciale de Louisville est bonne ; elle est pratique et mérite considération. Nous espérons que les Etats du Sud la recevront avec faveur et en feront leur profit.

Le comité de finance de la Convention a fait un rapport assez mauvais. Il demande que le Congrès soit invité à décréter sans délai une loi établissant des bureaux libres avec des mesures efficaces pour le rachat de la circulation. Le secrétaire du Trésor devra détruire tous les billets qui arrivent en sa possession, sans toutefois nuire au service public ; et la distribution de la circulation sera réglée sur la base de la population. Le comité insiste beaucoup sur la nécessité d'une prompte reprise des payements en espèces.

Une proposition complètement nouvelle a été faite par le comité des Levees du Mississippi, c'est de faire protéger les terres par des levées dont les constructions, réparations et entretien seraient à la charge de Compagnies particulières qui auraient droit à tout sur chaque balle de coton ou sur tout autre produit venant des terres sujettes à l'inondation fluviale et garanties par les levées. On pourrait demander pour ces Compagnies l'aide du gouvernement général. Le comité trouve que le Congrès a deux choses à faire : il doit prêter d'abord son assistance au chemin du Pacifique du Sud, ensuite favoriser tout projet qui aurait pour but de développer les terres d'alluvion de la basse vallée du Mississippi. Le comité, en conséquence, présente une résolution par laquelle le Mississippi est déclaré Rivière nationale, sous la charge du gouvernement national qui doit tout faire pour en améliorer le cours, et en prévenir les débordements. La résolution pourvoit aussi à la nomination d'un comité, composé d'un membre de chaque Etat représenté à la Convention, comité qui serait chargé de présenter un mémoire au Congrès afin d'obtenir une législation conforme à l'esprit de la résolution ou telle qu'elle puisse assurer le résultat que la Convention a en vue. Le comité recommande au Congrès tous les documents présentés au rapport qui ont été communiqués ou présentés à la Convention.

Il nous est impossible de dire l'influence qu'une semblable résolution pourra exercer sur le Congrès. Mais il est certain que cette influence sera faible. Le Congrès est radical et tant qu'il restera ainsi, nulle assemblée ayant à cœur des intérêts exclusivement méridionaux n'aura chance d'en obtenir une législation favorable.

AFFAIRE DE PANTIN.—Nous continuons à publier le rapport fait quotidiennement par les journaux de Paris sur le massacre de la famille Kincke dans un champ voisin de la barrière de Pantin. Ce meurtre de sept personnes et probablement de huit, a frappé d'épouvante toute la France. Nous promettons à nos lecteurs pour demain dimanche, des détails aussi émouvants que ceux d'aujourd'hui.

Nous trouvons dans le *Propagateur Catholique*, la lettre que le Souverain Pontife a adressée à notre honorable ami, M. Edouard Herman de, en réponse à l'adresse remarquable qu'il avait prononcée lors de la démonstration catholique du 11 avril dernier. Nous reproduisons cette lettre avec plaisir :

PIE IX, PAPE.

A NOTRE BIEN AIMÉ FILS, E. HERMIDEZ.

Bien aimé fils, salut et bénédiction Apostolique.

C'est avec un vif ressentiment de joie et de consolation que nous avons reçu l'adresse si pleine d'un respectueux dévouement, que vous avez prononcée au nom de vos concitoyens, à l'occasion du pèlerinage universitaire du jour où pour la première fois nous offrîmes le divin sacrifice au Dieu très puissant.

En effet, dans cette adresse, fils bien-aimé, éclatent merveilleusement l'attachement, respectueux et filial que vous portez, vous et vos compagnons, à notre personne et à cette chaire de Pierre, centre de l'unité et de la vérité catholique, le vif et profond amour dont vous vous pénétrez pour notre sainte religion, et le zèle ardent que vous montrez pour la conservation et le salut de vos âmes sans cesse à Dieu les prières les plus ferventes pour notre conservation, notre paix et notre prospérité, et pour le triomphe et défense de la sainte Eglise catholique.

Rien, assurément, ne pouvait mieux être plus agréable, plus précieux, que ces éclatantes manifestations de votre foi, que vous et vos compagnons vous montrez de dignes enfants de l'Eglise catholique, manifestations si propres à nous consoler et à nous faire oublier les amères tristesses dans les circonstances si malheureuses où se trouvent les sociétés civiles aussi bien que la Religion qu'ordonne.

Aussi, est-ce avec une grande joie que nous vous exprimons, à vous et à vos concitoyens, toute la reconnaissance que nous éprouvons, et pour vous la bénissons, pour vous élevons nos humbles prières vers le Dieu riche en miséricorde, qui demandent instamment qu'il répande sur vous et sur vos concitoyens, avec toute bénédiction et les avantages de cette vie, les dons les plus abondants et les plus précieux de la grâce divine.

Et comme gage de toutes les bénédictions célestes et de notre bienveillance toute spéciale nous vous donnons, dans l'effusion de notre cœur, à vous, bien-aimé fils, et à tous vos concitoyens catholiques dont nous avons parlé, la bénédiction apostolique.

Donné, à Rome, à St-Pierre, le vingt-quatrième jour du mois de juin de l'an 1869, en la vingt-quatrième année de notre Pontificat.

PIE IX, PAPE.

ÉGLISE DE ST-MAURICE.—Nous rappelons à nos lecteurs le grand concert qui sera donné par M. A. Duquesney avec le concours de nombre d'amateurs, dans la salle de la Compagnie allemande, le 20 octobre prochain, au profit de l'Eglise de St Maurice. Ce concert commencera à 7 heures. Prix d'admission 50 cents. Nous remercions les dames directrices de la Foire de nous avoir adressé des billets.

LIVRES NOUVEAUX.—M. J. A. Jaquet, rue Royale No. 139, vient de recevoir un grand lot de romans nouveaux et d'ouvrages de science et d'histoire, dont on trouvera dans nos annonces une liste par catalogue, viennent tous d'écrivains fort connus et des plus estimés. La librairie Jaquet se développe ainsi tous les jours davantage et bientôt on pourra lui donner avec raison le nom de Bibliothèque universelle. Ce succès du reste est mérité, M. Jaquet mettant au son particulier, de l'intelligence et beaucoup de tact dans le choix de ses livres. On trouvera aussi chez lui divers articles d'escrime pour assaut d'armes, le tout à des prix modérés.

MUSIQUE.—Bonne nouvelle pour les pianistes. M. Jos. A. Dawson, de retour en ville se propose de donner des leçons de piano et d'harmonie. M. Dawson possède une science musicale qui a été fort appréciée en Europe et nous le regardons comme un excellent professeur. Son adresse est insérée dans une annonce qu'on trouvera plus loin.

CHEMISES DE HAVRE.—M Michel Lion, rue Vieille-Levee 197, 199 et 201, vient de recevoir un grand assortiment de chemises du Havre et aussi de chemises pour pompiers, de la célèbre fabrique Sutton. Ces articles sont fort recherchés et seront bien vite enlevés. Qu'on se presse si l'on veut en avoir !

ATLANTIC HOUSE.—C'est le nom d'un excellent restaurant, avec barre et pension pour les célibataires, tenu par M. Gerard Couteux, No 19, et dont l'ouverture aura lieu ce matin M. W. F. Ahrens, qui en est le propriétaire est bien connu comme ayant autrefois rempli avec succès la place de *steward* du National Union Club et plus tard du Germania Club. Voir l'annonce.

TRANSFERT DE CABINET — Le Dr B. A. Pope, aussi qu'on le verra dans une annonce insérée plus loin, a transféré son cabinet rue du Canal 188, au coin de la rue Carondelet.

Achetez les plumes d'or de la Nouvelle-Orléans, ce sont les meilleures et celles qui coûtent meilleur marché. Faites et réparées vis-à-vis la Poste, par Hill & Higgins.
13oct—4t

$55.—On donne ne saurait faire une plus grande économie qu'en achetant une Machine à coudre de cinquante ou quatre piastres, de Grover & Baker. C'est une compagnie aussi commode que gaie.—A vendre au No 182 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans.

☞ Il n'est pas étonnant que les nombreux gens vous fassent l'éloge de la machine à coudre à deux fils de WILCOX & GIBBS ; que les poètes, les orateurs, les théologiens, les philosophes, etc., parlent de son influence sur les intérêts sociaux et sur le destinée de la femme. A vendre par M. S. Hedrick, 87 et 118 Canal. ☞

LA POUDRE LABORE est le purgatif végétal le plus agréable, le plus efficace et le plus économique de tous les purgatifs. Ce médicament présent là où tous les autres échouent : et par les merveilleuses cures qu'elle a produites, la Poudre Laboré est placée, depuis longtemps, au premier rang des médicaments indispensables dans les pays chauds.

A vendre dans les principales pharmacies de la ville et de la campagne.

Dépôt général chez A. Grillo, pharmacien, rue Royale, 265.

$55.—C'est le prix, à New Orleans, de la Machine à coudre de Grover & Baker qui se vend au No 182 de la rue du Canal. On ne paie ni ni assurance.

LE DRAME DE PANTIN,

Nouvelles découvertes.

UN SEPTIEME CADAVRE.

PÉRIPÉTIES.

La Patrie du 26 contient ce qui suit :

Un nouveau jour semble se faire sur l'effroyable drame de Pantin. Une lettre que nous recevons de Roubaix, d'où de nos amis qui a pu recueillir dans cette ville les bruits les plus divers, nous transmet des renseignements entièrement nouveaux.

Sans en assumer la responsabilité, nous sommes cependant amenés à leur accorder d'autant plus de créance qu'ils émanent des opinions généralement répandues aujourd'hui dans Roubaix.

Les différentes versions admises jusqu'à présent par les journaux sont fausses : rien ne saurait faire peser la culpabilité ni sur le père ni sur le fils.

M. Kincke était dans une bonne situation de fortune ; le ménage était qui ; une seule cause de discussion, un projet d'établissement en Alsace, a pu faire naître quelque désaccord.

Un semblable motif aurait-il suffi pour anéantir instantanément la bonne entente du passé !.... Nous ne le supposons pas.

Le projet de départ en Amérique, se rapportait à l'arrestation récente du Havre, n'est nullement admis à Roubaix.

En un mot, l'opinion des personnes qui sont le plus à même de donner sur la famille Kincke des renseignements les plus précis et les plus intimes, est que le père et le fils ont été tués aussi.

Nous hésitons d'autant moins à ajouter foi à cette triste nouvelle, que le nommé Traupmann, arrêté au Havre, a été trouvé muni de plusieurs papiers de famille dont le père ou le fils Kincke usaient de être seuls en possession.

Quant aux bruits qui ont couru sur de prétendues lettres de Mme Kincke datant son mariage, ils ne sauraient être admis. On accorde au contraire à l'infortunée mère de famille d'excellente antécédents, une condoile exemple de tout reproche. C'était une douloureuse Hortense Roussel : elle a demeuré autrefois sur la route de Tourcoing, à Mont-Alieux, près de la frontière. On ne lui connaît pas de amour à Paris, mais elle en avait une à Tourcoing.

Notre correspondant nous dit enfin avoir vu dernièrement M. Kincke faire au bureau des douanes, au sujet d'une opération de machines.

— Il n'a parti, ajoute-t-il, un homme du plus convenables, et il a apporté, dans les rapports que nous avons eus ensemble, une modération et un calme parfaits.

Les renseignements déjà publiés sur le caractère de fils Kincke offrent, si l'on s'en souvient, de grands rapprochements avec le portrait du père. Il était, dit-on, d'une bonne nature et généralement aimé.

La maison habitée par la famille Kincke a été, pendant deux jours, entourée d'une foule considérable ; les abords en sont aujourd'hui désertés.—*A. Tranchant.*

DERNIÈRE HEURE.

Une foule immense s'est portée aujourd'hui à Pantin, sur le lieu du crime. Quelques vieillards ont découvert, à 25 mètres de l'endroit où ont été trouvés les six premiers cadavres, un septième corps qu'on suppose être celui du fils Kincke.

Une personne a vu elle-même ce cadavre, dans la gorge duquel se trouvait encore un poignard.

Le commissaire de police et la gendarmerie, immédiatement prévenus, se sont transportés sur les lieux.

ARRESTATION DE TRAUPMANN ET NON DE KINCKE, FILS.

Nous lisons dans le *Journal du Havre* :

On a malheureusement acquis la certitude que trois personnes se sont noyées dans la perpétration de ce drame lugubre ; une seule a jusqu'à ce moment arrêtée. Il importe donc d'éviter toute indication susceptible d'entraver vie à vie des deux autres criminels l'action de la justice.

Ajoutons, à l'état où est actuellement l'instruction, on peut dire que la réalité dépassera de beaucoup l'horreur des récits, même les plus dramatiques.

Les trois meurtriers sont :

Kincke père.

Gustave Kincke, son fils.

Et un troisième individu qui c'est donné à plusieurs reprises le faux nom de Jean Kincke. C'est ce troisième assassin qui a été arrêté et incarcéré hier, au Havre, par le gendarme Martin Ferraud.

Traupmann, tel est le nom du criminel arrêté au Havre. Des papiers trouvés en sa possession constatent son identité et apprennent que il a exercé dernièrement à Roubaix.

Ses complices auraient fait de lui l'un des instruments les plus actifs de leur forfait. C'est lui qui avait mission de préparer, à Paris, l'évasion du crime et d'en dérober tous les détails matériels.

Seul à Paris, il avait un domicile fixe à l'hôtel du Chemin de fer du Nord, tout par M. Kigoy, boulevard Denain, No 12, en face de la gare. C'était lui qui avait loué cette chambre, qui payait, et qui s'étaient tous tenus au Café Riche.

Il était lui qui était allé à la Villette, rue de Flandre, No 209, dans l'écurie de taillandier Olivier, qui a reçu sa déposition. En même temps, on nous a raconté, au poste et devant l'agent Oberlé, qu'un jeune homme était pré venu au Havre pour y trouver un marin qui devait venir et ses complices devaient quitter la France.

Traupmann aurait rencontré tout d'abord une difficulté dans l'exécution de son horrible meurtre. Après avoir fait arrêter le fiacre à environ 300 mètres du chemin Langlois, il engagea Mme Kincke à l'accompagner seule. Deux fois en vain, les pleurs, les prières, effrayés de l'obscurité, poussèrent quelques cris de : "Maman ! Ah! maman !" et bien qu'il fut de plus, malgré lui, de les laisser accompagner leur mère.

Kincke père, en voyant tout à coup arriver le jeune et deux de ses enfants, ne put retenir une exclamation de terreur, et se tournant vers Traupmann, s'écria :

— Ah ! malheureux ! que me traîne !

En quelques mots prononcés à voix basse, Traupmann lui expliqua tout. Aussitôt, silencieusement, Kincke père et fils, ainsi que Traupmann se jetèrent sur les victimes ; une lutte violente commença entre Mme Kicke et ses bourreaux. Mme Kincke, dans toute la force de l'âge, aux prises avec l'énergie que donne au moment du danger l'instinct de la conservation, parvint à arracher le couteau des mains de son mari. Elle s'en est fait une arme contre lui, le blessa au bras et serait sans doute parvenue à se débarrasser de lui et les autres assassins, après avoir égorgé les enfants, n'avient tourné leur fureur sur elle. Un coup de sang sacrifiait.

Les révélations et les renseignements jusqu'à présent restent par la justice ne permettent de donner des détails précis sur le second acte de cette tragédie sauvage.

D'après les dires de Traupmann, ce ne serait que lui, mais Gustave Kincke, qui serait allé chercher dans le fiacre ses trois jeunes frères.

Les recherches actives qui sont commencées, et les minutieuses précautions prises par toute la France permettent d'espérer que la vérité tout entière sera bientôt connue, et que tous les coupables seront entre les mains de la justice.

Sur des dépêches expédiées hier après-midi par M. le commissaire central du Havre au ministère de l'intérieur et au préfet de police, M. Claude, chef de service de la sûreté de Paris, est immédiatement parti pour le Havre, où il est arrivé dans la soirée, accompagné de deux de ses agents.

De son côté, M. le commissaire central avait pris d'intelligence et actives dispositions. Il est resté toute la nuit pour en suivre les départs des dépêches, et disposer de tous côtés des agents, la plupart en habits bourgeois.

Le *Nouvelliste de Rouen* annonce dans son numéro de ce matin que le père de Kincke a été arrêté au Havre hier au soir. Cette nouvelle est encore inexacte. Quant à la vérité sur une prétendue lettre de Mme Kincke, datée aux précautions prises, il ne saurait échapper.

Des perquisitions minutieuses ont été faites partout aujourd'hui, particulièrement à bord des navires en partance et du steamer *Lafayette*.

La population du Havre favorise d'ailleurs les recherches de la justice avec un entrain et une spontanéité admirables. A chaque instant des citoyens appartenant à toutes les classes de la société, se rendent à l'Hôtel-de-Ville pour donner des renseignements ou faire part de ce qu'ils croient être des *indices*.

Comme nous l'avons dit *hier*, Traupmann, le premier incriminé tenu à son dernier, a l'hospice, par le juge d'instruction et le procureur impérial, avait persisté dans le silence le plus absolu.

Il n'était pas prudent de laisser un aussi grand criminel passer la nuit dans un dortoir d'hôpital, où les mesures de préparation sont d'une exécution difficile.

Vers six heures, ordre est venu de transporter Traupmann à la maison d'arrêt. On l'a enveloppé dans des couvertures, M. Tournel, commissaire central, l'a accompagné dans une voiture de place jusqu'à la cellule où il a été mis au secret.

Traupmann avait alors un peu de fièvre, et l'on pouvait craindre qu'une pneumonie ne vînt aggraver son état. Ce matin, il était hors de danger, et l'on pense que prochainement il pourra être transféré à Paris, où sa présence est d'une haute importance pour l'instruction de l'affaire.

Dès sept heures du matin, il a subi un interrogatoire dans lequel il aurait, nous assure-t-on, fait des aveux complets.

DÉCOUVERTE DU CADAVRE DE GUSTAVE KINKE.

Nous lisons dans le *Figaro* :

Hier, vers onze heures et demie du matin, les curieux étaient plus nombreux que jamais sur le champ Langlois et les terrains environnants, — un grand mouvement se fit tout à coup dans cette foule bouleuse. On se dirigeait vers un point du champ voisin où une découverte venait d'être faite.

Le sieur Hugues, facteur, demeurant 29, route d'Aubervilliers à Pantin, en regardant curieusement, comme tout le monde, sentit en marchant sur une motte de terre le terrain fléchir légèrement sous lui.

Il crut entendre — ce sont ses propres expressions — comme un écho souterrain, qui répondait au bruit de ses pas. Sans être versé dans la physique, comme il le dit modestement au commissaire, il se mura qu'il marchait sur un creux qui n'avait pas se ajouté dans.

Intrigué, il se balança, se mit sur les genoux et fouilla la terre avec ses doigts.

A sentit, en pas de deux sous du sol. Il continua, un cadavre apparut à ses yeux, comme le ventre, les jambes étendues, les doigts crispés ; les mains fraîches qui enlaçaient attachés sur toute de chevaux noirs.

Immédiat les blancs avertis, M. Rodet, commissaire de police de Pantin, assista de M. Alfonsi, son secrétaire, se rend sur le parait, accompagné de deux agents, M. Lagrange, qui prend des mesures pour empêcher le public de fouler aux pieds les traces du crime.

Bientôt le bruit se répand et le pays, les hommes descendent, en remontent en bon de voiture sur le champ Langlois, des curieux, des chétaux clair, foint la foule s'est partagé des mêches.

Le bruit se propage avec une effrayante rapidité ; — au bout de quelques minutes, c'étaient trente ou quarante mille personnes qui se pressaient en masse autour de cette nouvelle foire.

Un détachement d'infanterie, 120 hommes environ, du fort d'Aubervilliers, accourt pour établir un cordon protecteur, au centre duquel les autorités vont procéder à l'enquête.

Cette barrière est presque insuffisante ; quatre gendarmes à cheval la renforcent ; un fossoyeur volontaire se présente, et l'on voit alors cette scène saisissante dont la plume est impuissante à rendre l'impression profonde.

De la gare aux maisons, partout, au loin, la foule hésitate, émue, silencieuse.

Au milieu, un petit vide de quelques mètres à peine, dans lequel se trouvent le commissaire, son secrétaire, M. Dufour de Bréville, substitut, adjoint à M. Donat d'Arcq pour l'instruction, le facteur Hughes, un homme qui pioche et le médecin.

Le cadavre est bientôt découvert, on le place sur la dos ; tout d'abord on remarque une effroyable blessure au cou, large à y passer les deux poings, qui détache presque complétement la tête du tronc et met à nu la colonne vertébrale. Un couteau est resté planté dans cette plaie béante. Le manche noir commun se dresse au milieu.

M. Lagagne, baissé sur le corps nettoie avec un mouchoir le visage couvert de terre et de sang caillé et dégage bientôt la lèvre supérieure, — pas un poil de barbe, le menton n'a même jamais été rasé.

Mais la peau se détache lorsqu'on la touche, les cheveux viennent à poignée, il est obligé d'arrêter à les constatations, non sans avoir remarqué que ce cadavre, horriblement défiguré, porte à la main des traces de lutte, dans la région du cœur trois blessures profondes faites avec un instrument tranchant, et à la nuque un trou énorme produit sans doute par un coup de pistolet.

On jette sur le cadavre un suaire ; une charrette de maraîcher est amenée à côté de la fosse.

Elle est pleine de paille, deux paysans sont derrière, le chapeau à la main.

Mais un détail frappe tout à coup l'esprit du médecin : les pieds sont sans doute tuméfiés déjà, car ils paraissent énormes.

Les pieds gros.... il y a là un cela quelque part dans un journal ; cela fait partie du signalement de Gustave Kincke.

Il soulève le suaire, examine attentivement le corps. C'est celui d'un jeune homme, paraît avoir dix-huit ans peut-être ; il est vêtu d'un pantalon jaunâtre à bande noire, le gilet perdu, le paletot est en drap brun moucheté avec une poche sur le côté ; tout cela se rapporte au signalement.

On cherche la casquette, elle est de drap à visière noire.

— Mais, vous ne pouvez pas, vous violez !

— Plus de doute, c'est l'aîné des fils Kincke ; — et s'il restait encore une hésitation, elle est bientôt levée : on trouve dans une poche du tronc bien clair et des chaussettes à côtes comme les cinq autres cadavres.

A trois heures et demie, la voiture se mettait en route pour la Morgue, en passant par Pantin, escortée par un piquet d'infanterie et sous la surveillance du commissaire Rouhet.

Mais au approchant de Paris, les soldats cessèrent de former le simetre cortège, réduit alors à deux dont la présence était indispensable à l'officiement.

Les fosses où le cadavre a été enfoncé se trouve à 35 mètres environ de la première et à 10 mètres du Chemin Vert. Elle a une longueur de 2 mètres, une largeur de 50 centimètres et presque pas de profondeur. Les bords, qu'elles dire a pu, formant talus et donnant à la fosse l'aspect d'un demi cylindre creux.

A peine ce septième cadavre avait il été enlevé, que la population, douloureusement émue, apportait, autour de la seconde fosse, des pierres de bois et des plants qui composent une nouvelle balustrade. En même temps, on plantait sur la terre à peine remblayée une croix adorée à un cadre richement orné, et sur la croix, une couronne d'immortelles entourée de fleurs.

Des fleurs étaient jetées par les passants dans ce funéraire enclos. Mais, en même temps que la pieuse douleur, quelques voix disaient : Ce n'est pas assez ! Ce n'est pas assez ! Ce n'est pas assez ! Si la loi de Lynch était appliquée en France, il ne resterait bientôt plus un lambeau de Troupmann le jour où le peuple pourrait seulement y toucher.

Traupmann est à Mazas, dans la grande cellule du rez-de-chaussée, sous la surveillance.

Cette cellule, triste lits, et l'accusé a pour compagnons deux détenus qui ne le quittent par un instant. Pendant la nuit, ils le veillent à tour de rôle, de peur de la part de ce criminel, pour entièrement, et des surveillants s'y sont tout constamment.

Traupmann fait au cumiers de force ni irrémédiables ; il est du reste dans un état de calme et d'accablement, de faiblesse que cela est tout à fait impossible.

Il n'échappe pas une parole avec ses gardiens et ne cesse de soupirer et de pleurer.

M. Drouet d'Arcq qui l'a pris ailé à Mazas jeudi dernier, peut en dire l'accusé ne sera pas encore interrogé aujourd'hui.

Nous sommes retournés sur le lieu du crime à dix heures du soir, il y avait peu de monde autour de la fosse, quelques curieux seulement, autour de la fosse d'où l'on a retiré le cadavre de Gustave Kincke. Quelques hommes munis de pioches creusaient, y a et là. Deux chiens qui avaient suivi leur maître avec eux flairaient la terre. Les feuilles continuaient comme dans l'après-midi.

Quelques lanternes tenaient des lanternes vénitiennes pour éclairer les travailleurs.

Un homme, vêtu d'une blouse, trébuche tout à coup. Il se relève avant, il attire à lui un objet blanc qui sortait de terre. On dégages deux ou trois centimètres d'épaisseur de terre et l'on découvre un cadavre de jeune homme dans le tache de grandes plaques verte, mordu à plusieurs endroits, déchiré vers l'oreille.

L'homme qui a trouvé le mouchoir se nomme Louis Auchin, épicier, rue de Magenta, à Pantin.

Nous l'avons mené dans notre voiture jusqu'au poste de police, et là, en nous le montrant, l'agent Oberlé qui a reçu sa déposition. En même temps, on nous a raconté, au poste et devant l'agent Oberlé, qu'un jeune homme était pré venu au Havre pour y trouver un marin qui devait venir et ses complices devaient quitter la France.

Traupmann aurait rencontré tout d'abord une difficulté dans l'exécution de son horrible meurtre. Après avoir fait arrêter le fiacre à environ 300 mètres du chemin Langlois, il engagea Mme Kincke à l'accompagner seule. Deux fois en vain, les pleurs, les prières, effrayés de l'obscurité, poussèrent quelques cris de : "Maman ! Ah! maman !" et bien qu'il fut de plus, malgré lui, de les laisser accompagner leur mère.

Kincke père, en voyant tout à coup arriver le jeune et deux de ses enfants, ne put retenir une exclamation de terreur, et se tournant vers Traupmann, s'écria :

— Ah ! malheureux ! que me traîne !

En quelques mots prononcés à voix basse, Traupmann lui expliqua tout. Aussitôt, silencieusement, Kincke père et fils, ainsi que Traupmann se jetèrent sur les victimes ; une lutte violente commença entre Mme Kicke et ses bourreaux. Mme Kincke, dans toute la force de l'âge, aux prises avec l'énergie que donne au moment du danger l'instinct de la conservation, parvint à arracher le couteau des mains de son mari. Elle s'en est fait une arme contre lui, le blessa au bras et serait sans doute parvenue à se débarrasser de lui et les autres assassins, après avoir égorgé les enfants, n'avient tourné leur fureur sur elle. Un coup de sang sacrifiait.

Les révélations et les renseignements jusqu'à présent restent par la justice ne permettent de donner des détails précis sur le second acte de cette tragédie sauvage.

D'après les dires de Traupmann, ce ne serait que lui, mais Gustave Kincke, qui serait allé chercher dans le fiacre ses trois jeunes frères.

Les recherches actives qui sont commencées, et les minutieuses précautions prises par toute la France permettent d'espérer que la vérité tout entière sera bientôt connue, et que tous les coupables seront entre les mains de la justice.

Sur des dépêches expédiées hier après-midi par M. le commissaire central du Havre au ministère de l'intérieur et au préfet de police, M. Claude, chef de service de la sûreté de Paris, est immédiatement parti pour le Havre, où il est arrivé dans la soirée, accompagné de deux de ses agents.

De son côté, M. le commissaire central avait pris d'intelligence et actives dispositions. Il est resté toute la nuit pour en suivre les départs des dépêches, et disposer de tous côtés des agents, la plupart en habits bourgeois.

Le *Nouvelliste de Rouen* annonce dans son numéro de ce matin que le père de Kincke a été arrêté au Havre hier au soir. Cette nouvelle est encore inexacte. Quant à la vérité sur une prétendue lettre de Mme Kincke, datée aux précautions prises, il ne saurait échapper.

Des perquisitions minutieuses ont été faites partout aujourd'hui, particulièrement à bord des navires en partance et du steamer *Lafayette*.

La population du Havre favorise d'ailleurs les recherches de la justice avec un entrain et une spontanéité admirables. A chaque instant des citoyens appartenant à toutes les classes de la société, se rendent à l'Hôtel-de-Ville pour donner des renseignements ou faire part de ce qu'ils croient être des *indices*.

Comme nous l'avons dit *hier*, Traupmann, le premier incriminé tenu à son dernier, a l'hospice, par le juge d'instruction et le procureur impérial, avait persisté dans le silence le plus absolu.

Il n'était pas prudent de laisser un aussi grand criminel passer la nuit dans un dortoir d'hôpital, où les mesures de préparation sont d'une exécution difficile.

Vers six heures, ordre est venu de transporter Traupmann à la maison d'arrêt. On l'a enveloppé dans des couvertures, M. Tournel, commissaire central, l'a accompagné dans une voiture de place jusqu'à la cellule où il a été mis au secret.

Traupmann avait alors un peu de fièvre, et l'on pouvait craindre qu'une pneumonie ne vînt aggraver son état. Ce matin, il était hors de danger, et l'on pense que prochainement il pourra être transféré à Paris, où sa présence est d'une haute importance pour l'instruction de l'affaire.

Dès sept heures du matin, il a subi un interrogatoire dans lequel il aurait, nous assure-t-on, fait des aveux complets.

DÉCOUVERTE DU CADAVRE DE GUSTAVE KINKE.

Nous lisons dans le *Figaro* :

Hier, vers onze heures et demie du matin, les curieux étaient plus nombreux que jamais sur le champ Langlois et les terrains environnants, — un grand mouvement se fit tout à coup dans cette foule bouleuse. On se dirigeait vers un point du champ voisin où une découverte venait d'être faite.

Le sieur Hugues, facteur, demeurant 29, route d'Aubervilliers à Pantin, en regardant curieusement, comme tout le monde, sentit en marchant sur une motte de terre le terrain fléchir légèrement s